CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET : Convention relative au versement d'une dotation globalisée à une association gérant un lieu de vie et d'accueil relevant de la protection de l'enfance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type relative au versement d'une dotation globalisée à l'association LVA Phoenix sise à Saint-Martin-de-Crau relevant de l'aide sociale à l'enfance, en faveur du lieu de vie et d'accueil, situé 665 chemin du Barret à Châteaurenard.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée